



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

LA BAUQUETTE

N° 11 - SEPTEMBRE 2002



LE MOT DU PRESIDENT

Dans le cadre de sa politique de développement local, la Communauté de Communes du Pays de Stenay a souhaité, en accord avec la Délégation Départementale de l'Amélioration de l'Habitat, lancer sur notre canton une nouvelle opération O.P.A.H.. La remise en valeur du patrimoine bâti, l'amélioration du confort des logements, l'accueil de nouveaux habitants, sont en effet des enjeux très importants pour notre territoire, personne n'en disconviendra.

Une pré-étude a donc été confiée à l'A.R.I.M. afin de déterminer précisément sur l'ensemble du canton la demande en logements, la vacance d'immeubles, le niveau de confort de l'habitat, etc. Bref, un diagnostic exhaustif autant que faire se peut de la situation actuelle en matière d'immobilier qui devrait nous permettre de définir les moyens à mettre en œuvre pour améliorer notre habitat. Cette pré-étude est essentielle. De son contenu, c'est-à-dire essentiellement de la demande même des propriétaires, bailleurs ou occupants, dépendra bien entendu la décision et le niveau des aides accordées par l'A.N.A.H. et les différents partenaires potentiels que sont la Région et le Département.

Vous trouverez en page intérieure un questionnaire qui s'adresse à chacun d'entre vous. Nous vous demandons de lui réserver toute votre attention et d'apporter par votre réponse votre participation à cette action que nous avons entreprise. Des réunions d'information ont été programmées dans différentes communes de notre canton :

- 26 septembre à 18h00 : Espace Saint-Hubert à Moulins-Saint-Hubert,
- 26 septembre à 20h30 : salle des fêtes à Olizy,
- 2 octobre à 18h00 : salle du Temps libre à Laneuville,
- 2 octobre à 20h30 : mairie de Stenay,
- 7 octobre à 18h00 : salle polyvalente à Mouzay.

Vous y êtes tous cordialement invités. Un renseignement est toujours utile. A très bientôt donc et encore merci pour votre participation.

Etienne DEMULDER.

SOMMAIRE DU N° 11.

1. Le mot du Président.
2. Nouveaux équipements touristiques dans le Pays de Stenay.
3. La déchèterie de Stenay : bilan de six mois d'activité.
4. Le Pays de Stenay en fleurs.
5. Informations.
6. L'année de l'hirondelle.
7. Être juré d'assises.
8. Rendez-vous à la Maison des Services.

EN COUVERTURE CE MOIS-CI :

LE PAYS DE STENAY, UN CANTON TRES ANIMÉ.

1. Le baptême de Léontine à Halles. L'alliance de la tradition et de l'humour.
2. L'incontournable foire du 1^{er} mai à Stenay.
3. La fête du pain à Laneuville, une animation qui monte !
4. Cérémonie du souvenir à Pont-Gaudron..
5. et 6. La fête de Stenay connaît toujours le même succès populaire.

DERNIERE MINUTE : RODOLPHE FOUCAUD PASSE LE TMOIN A PASCAL BECHER.

Secrétaire général depuis trois ans, Rodolphe FOUCAUD vient de quitter le nord de la Meuse pour rejoindre son sud-ouest natal.

En trois ans, Rodolphe FOUCAUD a eu la lourde charge de mettre en place les nouvelles structures de la Communauté de Communes tout en gérant d'importants dossiers. : déchèterie et tri sélectif, ZAC, fleuve Meuse, rénovation des logements communaux... Il était également très impliqué dans le GAL. Localement, il était membre de plusieurs associations et participait régulièrement aux manifestations locales. Sa compagne Céline est également très connue dans le canton puisqu'elle eut en charge pendant dix mois la Maison des Services ; elle aussi part pour le sud-ouest.



Son remplaçant vient tout juste d'arriver à Stenay. Pascal BECHER est un Meusien d'origine, né à Douillon, marié et père de trois enfants. Il a commencé sa

carrière comme secrétaire général du S.I.V.O.M. du Val Dunois, avec en charge le secrétariat de mairie de Briulles. On le retrouve ensuite en poste à Agen (services techniques municipaux) et Monthyon (Seine-et-Marne), comme secrétaire général de la mairie. Il assurait jusqu'à présent la direction administrative et financière d'un important Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères à Monthyon, un syndicat regroupant 186 collectivités pour 347.000 habitants. Il devient responsable de la politique contractuelle de la CODECOM. Nous lui souhaitons la bienvenue au Pays de Stenay.

Directeur de la publication :

Etienne DEMULDER

Comité de rédaction : R. FOUCAUD, F.THOMAS, P.VOLUER

Tirage : 3000 ex.

Dépôt légal : janvier 2000

N°ISSN : en cours

NOUVEAUX EQUIPEMENTS TOURISTIQUES DANS LE PAYS DE STENAY.

Le Pays de Stenay se dote progressivement de nouvelles structures d'accueil qui lui faisaient cruellement défaut jusqu'à présent. La particularité est qu'aujourd'hui, les financements européens, régionaux et départementaux viennent aider des particuliers à réaliser leurs projets.

LE RENAISSANCE DU MOULIN.

L'antique moulin de Stenay reprend progressivement vie grâce à deux passionnés de l'eau et des vieilles pierres d'origine néerlandaise. Monsieur TOLMAN et Madame BERKHOUT jouissent déjà d'une solide réputation dans le domaine du tourisme maritime. Ils ont choisi de jeter l'ancre à Stenay pour réaménager l'ancien moulin abandonné depuis de nombreuses années et qui avait subi de nombreuses attaques de la part des éléments et des hommes.

Située à proximité du port de plaisance, non loin du centre ville, une partie de ce vaste bâtiment de caractère accueillera à terme, après réhabilitation



complète, 7 gîtes et 5 chambres d'hôtes avec locaux d'accueil et collectifs. L'équipement devrait recevoir le label Clévacances et être classé en catégorie " 3 clés ". Il pourra également bénéficier des services du port de plaisance, du Pied Marin et de ses locations de bateaux.

Ce projet offrira donc une formule originale d'hébergement qui ne devrait pas entrer en concurrence avec les formules proposées localement ni avec celles du secteur, où les gîtes sont encore insuffisants et les chambres d'hôtes inexistantes.

Enfin, le cadre exceptionnel du moulin, construit le

long du canal, devrait plaire aux futurs vacanciers

CHAMBRE D'HÔTES A LA CAMPAGNE.

Le projet de Monsieur JODIN à Wiseppe répond en partie au même constat de manque de chambres d'hôtes dans la région et au même



souci de qualité.

Située au fond de l'allée Montorgueil, une vieille grange accueillera bientôt cinq chambres d'hôtes de qualité 3 étoiles. Les futurs utilisateurs bénéficieront là d'un accueil personnalisé en pleine campagne, entre Meuse et Côtes de Meuse, dans un environnement exceptionnel.

Ici aussi, tout est fait pour que les touristes bénéficient de tout le confort et d'équipements collectifs de qualité exceptionnelle.

UN GÎTE DE PÊCHE A STENAY.

C'est un équipement tout à fait original et exceptionnel que viennent de créer Monsieur et Madame SCHAFF sur le port même de Stenay : un gîte de pêche. Ce logement pour deux personnes possède tout le confort et un équipement exceptionnel pour des amoureux de la nature ; il devrait plaire en particulier aux fanatiques de la pêche, une passion qu'ils pourront partager avec le propriétaire des lieux



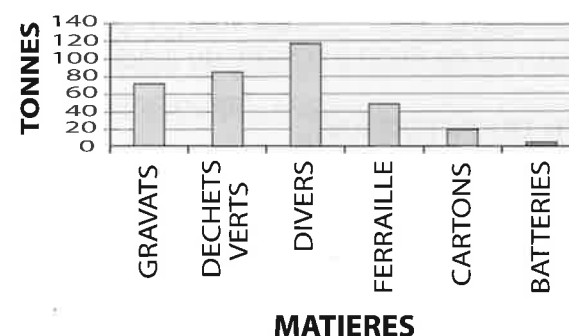
Avec ces nouveaux équipements, le Pays de Stenay se dote aujourd'hui d'une capacité d'accueil qui était devenue indispensable. D'autres gîtes viendront prochainement compléter ces réalisations.

LA DECHETERIE DE STENAY : BILAN DE SIX MOIS D'ACTIVITÉS.

La déchèterie installée au Quartier Chanzy fonctionne depuis le mois de février, et nous disposons aujourd'hui des statistiques sur les six premiers mois d'activité. Les chiffres ci-dessous sont déjà significatifs et très intéressants.

La déchèterie du Pays de Stenay permet de récupérer tous les déchets ménagers et les objets encombrants qui peuvent être valorisés et recyclés, et de récupérer et isoler certains déchets qui peuvent être polluants. Première remarque qui s'impose : tous les habitants participent désormais à la collecte des déchets, avec cependant de grandes différences suivant les communes. Ainsi, les Stenaisiens sont de grands utilisateurs : 2822 visites pour 2952 habitants (95,60 %) ; sans doute est-ce dû à la proximité, ainsi peut-être qu'à l'absence d'autres solutions. Mais les habitants du chef lieu de canton ont déjà pris l'habitude de ce déplacer régulièrement vers le Quartier Chanzy, tout comme les habitants d'autres communes du Pays de Stenay (Mouzay, Nepvant, Inor, Laneuville...).

DECHETERIE DE STENAY - 2/7 - 2002



Assez limitée à l'ouverture (233 visites seulement en février), la fréquentation s'est accrue avec l'habitude et les beaux jours, pour dépasser les 1000 visites en juillet. Les visites reçues (4074) correspondent à environ les 2/3 de la population du canton (6244).

Au cours de ces 6 premiers mois, 356 tonnes de produits divers ont été récoltées.



On remarquera tout de suite l'importance des " divers " (27 bennes de 30 m³, soit 114,9 tonnes !). Viennent ensuite les déchets verts (84 tonnes), les gravats (71 tonnes), la ferraille (49 tonnes), les papiers et cartons (18 tonnes) et les batteries (2,44 tonnes). Dans le même temps, 1500 litres d'huile de vidange et 400 litres d'huile de ménage ont également été récupérés. En étudiant ces chiffres en détail, on remarque aussi que la collecte des gravats par exemple est relativement stable chaque mois. Par contre, entre février et juillet, la collecte des déchets verts a été multipliée par 5. Et les 356 tonnes collectées en seulement 6 mois correspondent à 4 ans 1/2 de prévisions ! A cela s'ajoutent les matières collectées dans les conteneurs disposés dans chaque commune : 13 tonnes de corps creux et 78 tonnes de corps plats.



Depuis son ouverture, la déchèterie a donc permis :

- de protéger notre cadre de vie,
- de lutter contre les décharges sauvages,
- de réduire la collecte des ordures ménagères,
- de mieux maîtriser le coût de traitement.

RAPPEL - INFORMATIONS PRATIQUES

L'accès de la déchèterie est gratuit pour tous les habitants de la CODECOM. Monsieur Jean-Louis JOLY vous y attend aux horaires suivants :

ETE (1/4 - 31/10)	HIVER (1/11 - 31/3)
Lundi : 9/13 et 14/18	Lundi : 9.30/12.30 et 13.30/17.30
Mercredi : 9/13 et 14/18	Mercredi : idem
Samedi : 9/12 et 14/18	Samedi : 9/12 et 13/17
Dimanche : 9/12	Dimanche : 9/12

Téléphone de la déchèterie : 03 29 80 41 26.

L'ANNEE DE L'HIRONDELLE : LES CONNAITRE ET LES PROTEGER.

La Ligue de Protection des Oiseaux a déclaré 2002 "année de l'hirondelle". Qui ne connaît pas ces petits oiseaux de la famille des hirundinidés, que ce soit l'hirondelle rustique, anciennement dénommée hirondelle de cheminée, la plus connue chez nous, ou encore l'hirondelle de fenêtre, l'urbaine, ou l'hirondelle de rivage, qui, comme son nom l'indique niche dans des terriers qu'elle creuse le long des berges sableuses des cours d'eau et des carrières, ou l'hirondelle de rocher qui niche dans les falaises ou rochers, ou encore l'hirondelle rousseline à répartition méditerranéenne...

Et si " l'hirondelle ne fait pas le printemps ", elle fait bel et bien les proverbes : " hirondelle aux champs amène joie et printemps ", " quand l'hirondelle fait son nid, plus besoin d'abri ", " par temps d'orage l'hirondelle monte aux nuages ", " quand l'hirondelle vole en rasant, c'est pour bientôt le mauvais temps ", " les faux amis sont hirondelles, qui paraissent dans la belle saison et disparaissent dans la mauvaise "....

Les hirondelles sont protégées par la loi française de 1976 et la directive européenne oiseaux 79-409 ; il est



donc interdit de détruire leurs nids, leurs œufs et leurs poussins. Aujourd'hui, les hirondelles sont menacées par :

- les pesticides liés à l'intensification agricole qui réduisent le nombre des proies,
- la destruction directe des nids. C'est à cause de l'aspect négligé qu'elles donnent aux façades que certaines personnes ne veulent pas qu'elles s'installent,
- les mauvaises conditions météorologiques d'hivernage au Sahel, comme une sécheresse prolongée peuvent également réduire la disponibilité des proies lors de la migration.

Le nid douillet de l'hirondelle est construit à partir de boue, de brins d'herbes, de paille, de brins de laine et le tout est collé avec de la salive. Généralement, elle sélectionne de la boue fine ; cela constitue au final un torchis solide qui isolera bien les jeunes oisillons des intempéries.

Les salissures - À force de s'agripper au nid pour nourrir les jeunes de leur insatiable appétit, les adultes laissent quelques déjections en passant... Afin d'éviter ce désagrément, notamment sur les façades, il est conseillé de placer des petits systèmes de protection contre les salissures. Il existe quelques petits trucs possibles. Une bonne solution consiste à placer des petites planchettes en bois, plastique PVC ou fer juste en dessous des nids à environ 15 cm. Pour la pose des planchettes, on utilisera des écrous à ailettes ou oreilles en

plastique ou en fer galvanisé pour éviter la corrosion par les fientes. Les planchettes seront ensuite fixées au mur à l'aide



d'équerres. On pourra peindre l'ensemble planchettes et équerres ou le laisser brut. Ce système aura aussi l'avantage d'éviter aux jeunes de tomber éventuellement du nid au moment du nourrissage. Pour permettre la nidification sur des bâtiments jusqu'alors non fréquentés par les oiseaux, divers petits aménagements sont possibles : vous pouvez poser sur les poutres des grillages et des pointes ou vis qui faciliteront l'ébauche du nid.

Vous pouvez également reconstituer une coupe artificielle en grillage que les oiseaux pourront adopter.

Vous pouvez aussi adopter les nichoirs artificiels spéciaux en béton bois de la LPO...

Pour que nos enfants puissent dire, comme Clément Marot :

" Sur le printemps de ma jeunesse folle
Je ressemblais l'arondelle qui vole
Puis çà, puis là, l'âge me conduisait,
Sans peur ni souci où le cœur me disait... ".

ÇA PEUT ARRIVER A CHACUN DE NOUS... ETRE JURE D'ASSISES.

En tant que citoyen, vous pouvez être appelé à siéger à la cour d'assises, aux côtés de magistrats professionnels, pour juger les affaires pénales les plus graves : les crimes. Tout citoyen français âgé de plus de 23 ans et inscrit sur les listes électorales peut être juré après tirage au sort.

Comment se déroule le tirage au sort ? Vous venez de recevoir une lettre officielle du préfet vous indiquant que votre nom a été tiré au sort à partir des listes électorales. Vous figurez donc sur la liste des 52 personnes qui vont composer le jury de la prochaine session de la cour d'assises de votre département. C'est une commission spéciale établie auprès de la cour d'assises qui établit cette liste des 52 noms, après tirage au sort et après avoir éliminé les personnes qui ne remplissent pas les conditions prévues par la loi (peines de prison, membre du gouvernement, député, sénateur, magistrat, fonctionnaire de police...). Vous ne pouvez pas refuser d'être juré. Vous devez vous présenter le premier jour de la session d'assises et avant chaque affaire.

Pour faire partie des neuf membres du jury, vous devez être désigné par un nouveau tirage au sort. Ce tirage au sort se fait en votre présence et pour chaque affaire, par le président de la cour d'assises. Si votre nom sort de l'urne, et si vous n'êtes pas récusé, vous êtes juré titulaire. Le président procède aussi au tirage au sort de jurés supplémentaires qui assistent aux débats et peuvent le cas échéant remplacer un juré titulaire qui pourrait être empêché de siéger par exemple suite à un malaise... Si vous ne vous présentez pas à l'audience sans pouvoir justifier d'un motif grave accepté par la commission spéciale ou par la cour, vous risquez une amende : 15 euros pour la première absence, 30 pour la seconde et 75 pour la troisième.

Sachez que votre employeur ne peut pas s'opposer à ce que vous vous rendiez à la convocation de la cour. Il doit vous dégager de vos obligations professionnelles. En tant que juré, vous avez droit à une indemnité journalière de session, une indemnité journalière de séjour, une indemnité de transport et une indemnité pour perte de revenu professionnel.

Les jurés assistent aux débats de la cour d'assises ; puis ils délibèrent avec les magistrats sur l'innocence ou la culpabilité de l'accusé, et en cas de culpabilité, sur la peine. La cour d'assises juge les personnes accusées de crime (meurtre, viol, vol à main armée, fabrication ou trafic de drogue, émission de fausse monnaie...) ainsi que les tentatives et complicités de crimes. Elle est composée de trois juges professionnels, du jury (neuf citoyens tirés au sort... dont vous !), d'un avocat général qui représente la société et demande l'application de la loi et d'un greffier fonctionnaire chargé des tâches administratives et de prendre note des débats. La cour d'assises se réunit généralement tous les trois mois pendant une quinzaine de jours. Il y a une cour d'assises par département, installée au chef lieu du département.

Dès que vous avez pris place aux côtés du président de la cour, celui-ci prononce ces paroles : "Vous jurez et promettez d'examiner avec attention la plus scrupuleuse les charges qui seront portées contre X, de ne trahir ni les intérêts de l'accusé, ni ceux de la société qui l'accuse, ni ceux de la victime ; de ne communiquer avec personne jusqu'après votre déclaration ; de n'écouter ni la haine ou la méchanceté, ni la crainte, ou l'affection ; de vous rappeler que l'accusé est présumé innocent et que le doute doit lui profiter ; de vous décider d'après les charges et les moyens de défense, suivant votre conscience et votre intime conviction avec l'impartialité et la fermeté qui conviennent à un homme probe et libre, et de conserver le secret des délibérations, même après la cessation de vos fonctions ... ". Vous êtes alors appelé par le président à prêter serment en levant la main et en disant " Je le jure ".

Ca y est vous êtes juré d'assises...et vous devrez répondre en votre âme et conscience...

VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES

La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat parmi les suivants :

- Pôle emploi / formation -



- . ANPE : tous les mardis matin sur convocation, l'après midi en libre accès.
- . Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi)
- . ASSEDIC (visioguichet) : les mercredis, jeudis, vendredis de 9h à 11h15 (visioguichet)
- . Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ") : tous les jours, en libre accès
- . Mission locale du nord meusien : le mercredi de 13h30 à 17h, sur RDV au 03-29-86-25-26
- . IRFA (Institut régional de formation pour adultes) : sur convocation
- . Centre information et recrutement Armée de Terre : le 1er mercredi du mois, de 14h à 15h30

- . Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs : le 4ème mercredi du mois, 14h à 16h30
- . Bureau Armée de l'Air information : selon planning, un mercredi de 10h30 à 11h30

- Pôle social, retraite, logement -

- . CPAM (" Maison de la Sécu ") : le vendredi de 9h à 12h
- . Borne de remise à jour carte " Vitale " : tous les jours sauf le vendredi
- . CRAM (service retraite) : le 2ème mardi du mois de 10h à 12h sur RDV au 03-29-86-09-54 et le 4ème mardi du mois de 10h à 12h sur RDV
- . CICAS (retraites complémentaires) : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30
- . AGRR : le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur RDV au 03-87-37-79-90
- . Service social CRAM/CPAM : le 3ème mardi du mois, 8h30 à 11h, sur RDV au 03-29-83-35-46
- . Centre de médecine préventive (sensibilisation au bilan de santé) : selon planning
- . ARIM (Agence de restauration immobilière) : le 4ème vendredi du mois, de 9h30 à 13h
- . CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) : selon planning



- Pôle vie associative -

- . Secrétariat " Familles rurales ", association du canton de Stenay : le vendredi de 10h à 12h
- . Etablissement d'écoute (" Familles rurales ") : le mercredi de 15h à 17h
- . AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants) : le mardi de 14h à 16h
- . Polygone (Association d'accompagnement à la réinsertion sociale) : sur convocation

- Pôle accès au droit -



- . CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le 3ème lundi du mois, de 14h à 17h
- . Conciliateur de justice : selon la demande, pas de date fixe
- . Permanence juridique (avocat, notaire, huissier) : 1 fois par semestre
- . Défense des consommateurs (" Familles rurales ", canton de Stenay) : 1er vendredi du mois, 11h à 12h

Pour toute information supplémentaire, pour connaître la date d'une permanence, contactez la Maison des services : Résidence Vauban, 55 700 Stenay
tel. 03-29-80-26-81 / fax. 03-29-80-26-82



3



4



5



6

